



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2024, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV CENTRE OUEST en vue de créer une plateforme de préparation des déchets haut PCI au sein de son centre de tri-transfert de FOSSÉ, sera ouverte en mairie de cette commune, **du 26 février 2024 à 9H au 29 mars 2024 à 12H (clôture de l'enquête)**,

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera :

- déposé à la mairie de FOSSÉ, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Monsieur Roberto FUENTES, ingénieur chef chargé de mission d'inspection générale en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de FOSSÉ :

- le **lundi 26 février 2024 de 9H à 12H** ,
- le **mercredi 13 mars 2024 de 9H à 12H** ,
- le **vendredi 29 mars 2024 de 9H à 12H (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de FOSSÉ, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Morgan MORICEAU à l'adresse courriel suivante : morgan.moriceau@suez.com

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de FOSSÉ, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications"- "Enquêtes publiques".

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.